

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),
HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 01 - DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2024.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

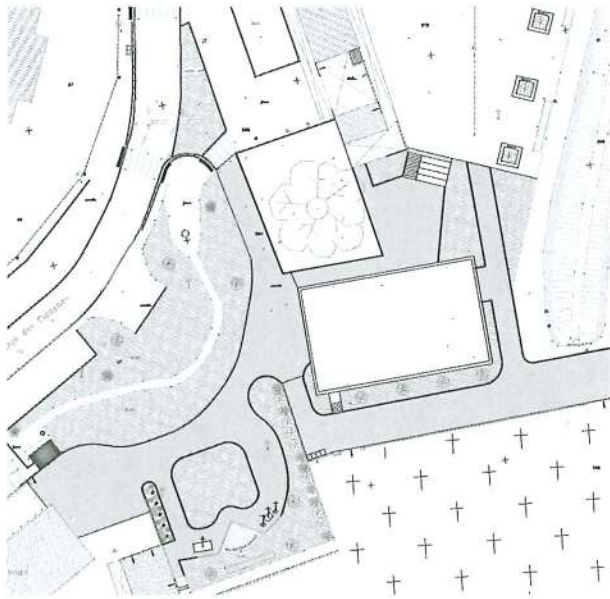
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève,
Membres présents.....: 16	adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH
Absent(s): 0	Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence,
	MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE
	Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick),
	HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia), SCHMITT MOERCKEL
	Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 03 – CONSTRUCTION DU NOUVEAU PERISCOLAIRE – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CEREMONIES SUITE AUX TRAVAUX DE POSE DU PUITS CANADIEN

Le Maire présente le projet d'aménagement de la Place des Cérémonies étudié en Commission Travaux le 25 juillet 2024 qui serait réalisé consécutivement aux travaux de pose du puits canadien. La réflexion se poursuit.



Le Conseil municipal,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ
Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....: 16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
	PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
	SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 04 – ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA VENTE DU GARAGE SIS 11 RUE PRINCIPALE A MME SUSAN STOBER

Le bâtiment de garage situé sur le terrain 11 rue Principale est propriété pour partie de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) et pour partie de Mme Susan STOBER, domiciliée 9 rue Principale à Roeschwoog.

Ce bâtiment d'un seul tenant est divisé cadastralement dans sa largeur.
Toutefois, sur le terrain, la construction est divisée dans sa longueur.

Mme STOBER a adressé un courrier à la Commune pour faire connaître son souhait d'acquisition de la totalité du garage. Elle propose un achat de la partie du terrain et du bâtiment appartenant à l'EPF d'Alsace au prix de 300,00 € le m².

La parcelle concernée sur laquelle est érigée le garage dispose d'une surface d'un peu plus de 60 m².
Elle est à distraire de la parcelle section AM n°45, Lieudit Village.

Le Maire demande au Conseil municipal son accord de principe pour la vente de ce terrain avant de contacter l'EPF d'Alsace, tout en rappelant que l'EPF a acquis la propriété 11 rue Principale pour la Commune de Roeschwoog dans le cadre d'une convention de portage.

Il souligne également que cette parcelle ne fait pas partie du périmètre de construction de la résidence seniors.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le courrier du 14 juillet 2024 de demande d'acquisition de la parcelle à détacher du terrain sis section AM n°45 par Mme Susan STOBBER

Vu le projet d'aménagement de la parcelle sise 11 rue Principale à Roeschwoog pour la construction d'une résidence seniors et d'un centre de santé

Vu les travaux de la Commission « Travaux » du 25 juillet 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la vente du garage sis 11 rue Principale à Mme Susan STOBBER

AUTORISE le Maire à contacter l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, afin de convenir des modalités de cette vente.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

Roger Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024**

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 05 – TRAVAUX D’ELARGISSEMENT ET DE REFECTION DES TROTTOIRS RUE
DE LA GARE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX A LA SOCIETE ROTT TP**

Le Maire revient sur le projet d’élargissement des trottoirs à 1,40 mètres, de reprise des enrobés et de reprise des bordures dans le périmètre des travaux de remplacement des conduites d’eau et d’assainissement rue de la Gare (tranche I) par le Syndicat des Eaux et de l’Assainissement du Bas-Rhin.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu’il l’a autorisé lors de sa séance du 10 juin dernier à lancer la consultation, à effectuer le choix de l’entreprise et à signer les marchés.
Il informe que la réalisation des travaux a été attribuée à la société ROTT TP pour un coût de 50 983,52 € HT soit 61 180,22 € TTC.

Entendu l’exposé du maire
Vu les propositions de la Commission Travaux du 25 juillet 2024

Le Conseil municipal, à l’unanimité,
PREND ACTE de ces informations
CHARGE le Maire d’effectuer auprès des partenaires les demandes de subventions auquel ce projet pourrait être éligible.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 06 – POINT SUR LES INONDATIONS DU 10 JUILLET 2024

Le Maire revient sur les inondations du 10 juillet 2024.
Plusieurs quartiers ont été fortement impactés : rue Neuve, lotissement Cœur de village, lotissement Haagfeld.
La rue la plus problématique a été la rue Neuve.
Des réflexions sont en cours pour permettre un délestage du réseau d'assainissement unitaire de cette voie en cas de fortes pluies :

- création d'un réseau séparatif avec le dé raccordement de 6 siphons de voirie
- infiltration des eaux de surface par des puits d'infiltration ou un bassin de rétention.

Des actions de sensibilisation au dé raccordement pourraient être organisées (ex : réunion publique...).

Le SDEA met à disposition une fiche de signalement d'une inondation suite à refoulement supposé du réseau public d'assainissement et pluvial.

Un dossier de catastrophe naturelle été transmis à la Préfecture du Bas-Rhin.
Toutefois, les inondations par saturation des réseaux semblent ne pas entrer dans les critères et conditions retenus (ruissellement et coulées de boues / remontées de nappe).
Il est nécessaire en outre de compléter le dossier avec la liste de toutes les propriétés impactées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

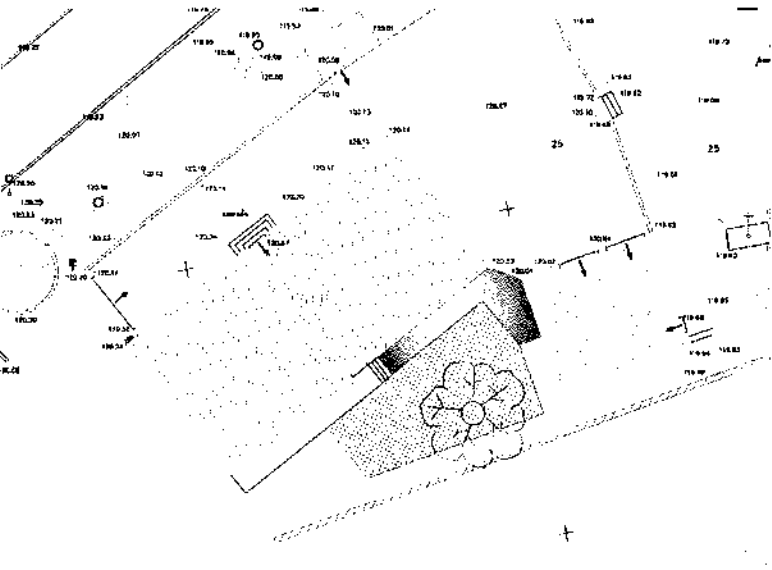
Membres élus: 19
Membres en fonction: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 07 – APPROBATION DU PROJET D’AMENAGEMENT DE LA COUR DU FOYER
PAROISSIAL 29 RUE DE FORT LOUIS

Le Maire présente un projet d’aménagement de la cour du foyer paroissial.
Il propose le lancement des consultations des entreprises pour la réalisation de ces travaux.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement de la cour du foyer paroissial présenté qui consiste à sécuriser le cheminement piétonnier et à désimperméabiliser une partie de cette cour

AUTORISE le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation de ce chantier

AUTORISE le Maire à effectuer le choix de l'entreprise à retenir et à signer le marché ou tout autre document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....: 16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HUSEINI Afrim, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
	PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
	SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 08 – REFECTION DES TROTTOIRS ET AMENAGEMENT D'UN PARKING FILTRANT RUE DES CIGOGNES

Dans le cadre des travaux de construction du nouveau périscolaire et de la mise en œuvre de la halte pour les gens du voyage, un nouveau transformateur électrique doit être posé par Electricité de Strasbourg Réseaux (ESR). Il sera installé dans l'espace vert rue des Cigognes le long du foyer paroissial. ESR pour la réalisation de ces travaux effectuera des tranchées dans les trottoirs rue de Fort Louis depuis le n° 19 et dans le parking existant rue des Cigognes jusqu'au n°35.

Aussi, comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 10 juin 2024 et comme étudié en Commission Travaux du 3 juin et du 25 juillet 2024, il est proposé concomitamment aux travaux d'implantation du nouveau poste électrique d'effectuer quelques travaux annexes :

- Reprise des 9 places de parking à l'entrée de la rue des Cigognes impactés par la pose du nouveau réseau électrique, transformation en 8 places plus larges et pose de pavés filtrants.
- Réfection de l'enrobé du trottoir rue de Fort Louis en toute largeur, de l'angle avec le parking jusqu'à la boulangerie n°19 rue de Fort Louis (les travaux d'Electricité de Strasbourg s'arrêteraient normalement devant l'accès des consorts HUCK).

Il est également proposé, afin de marquer l'entrée de la propriété n°35, devant laquelle se garent de nombreux véhicules empêchant les entrées et sorties de la propriété, par la pose de pavés rouges.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le plan projet d'aménagement présenté

Vu les propositions de la Commission Travaux du 10 juin et du 25 juillet 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME le projet de travaux tel que présenté

APPROUVE la pose de pavés rouges à l'entrée du n°35 rue des Cigognes

AUTORISE le Maire à consulter les entreprises pour la réalisation de ce chantier

AUTORISE le Maire à effectuer le choix de l'entreprise à retenir et à signer le marché ou tout autre document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

Boehm

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 09 – ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DE LA POURSUITE DES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DES AMPOULES SODIUM PAR DES AMPOULES LED**

Le Conseil municipal avait approuvé lors du vote du budget de poursuivre le remplacement des ampoules sodium
par des ampoules LED.
Il reste environ 110 points lumineux à remplacer dans le village.
Le coût d’acquisition des ampoules et de près de 6 012 € HT soit environ 7 215 € TTC.
Les travaux de remplacement des ampoules seront effectués en propre régie.

Entendu l’exposé du Maire
Vu les propositions de la Commission Travaux du 25 juillet 2024
Vu le budget principal de l’exercice 2024 du 11 mars 2024

Le Conseil municipal, à l’unanimité,
APPROUVE la poursuite de l’opération de remplacement des ampoules sodium d’éclairage public par des
ampoules LED.
CONFIRME la prise en charge de la dépense
CHARGE le Maire de solliciter auprès des partenaires les subventions auxquelles le projet pourrait être éligible.
Les crédits sont inscrits au budget de l’exercice 2024 section d’investissement, opération n°225.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 10 – ECLAIRAGE PUBLIC – DECISION DE MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
LORS DES FESTIVITES DU MESSTI

Mme Anne MITTELHAEUSER propose le maintien de l'éclairage public pendant toute la fin de semaine du messti,
en soulignant que de nombreux riverains rentrent à pied des festivités.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (P. HARNIST)
DECIDE le maintien de l'éclairage public lors des festivités du messti, de la nuit du vendredi au samedi matin et
du samedi soir au dimanche matin

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....: 16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
	PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
	SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 11 – LOTISSEMENT « BRINKMANN » - DECISION DE PRISE EN CHARGE DES
DEPENSES DE COMPENSATION DE DEFRICHEMENT**

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, Mme la Préfète a donné son autorisation de défrichement du terrain sis 11 rue Principale.
Cet arrêté prévoit toutefois, la nécessité de replantation du double de la surface d’arbres soit une superficie de près de 1 hectare ou le versement à l’Etat d’une indemnité financière de l’ordre de 9 894,00 €.
La Commune a proposé aux services de l’Etat de compenser par la replantation du carré n°6 de la forêt du Staedly. Toutefois, les services de la DDT ont émis un refus à cette solution.

Le Maire indique que la parcelle section 3 n° 172 au lieudit Oberbilz d’une surface de 1,02 hectares a été présentée comme zone de compensation.
Le coût des travaux de reboisement est estimé à près de 33 877,00 € HT soit environ 40 653,00 € TTC.
Ce tarif inclus les plantations pour 17 385,00 € et une clôture pour la protection contre le gibier pour 16 492,00 €.

Entendu l’exposé du Maire
Considérant l’arrêté préfectoral du 28 juillet 2023 demandant à la commune de compenser le défrichement de la propriété 11 rue Principale avec la replantation du double de la surface d’arbres abattus soit 1 hectare ou le versement d’une indemnisation
Vu la délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à consulter les entreprises, à effectuer le choix du titulaire du marché et à signer le marché
Vu l’agrément de la DDT daté du 2 août 2024 relatif au choix du terrain et au devis présenté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations énoncées

CONFIRME la réalisation des travaux de reboisement sur la parcelle section 3 n° 172 au lieudit Oberbilz

CONFIRME la prise en charge de la dépense estimée à près de 33 877,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget lotissement « Brinkmann » au chapitre 011 en section de fonctionnement.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

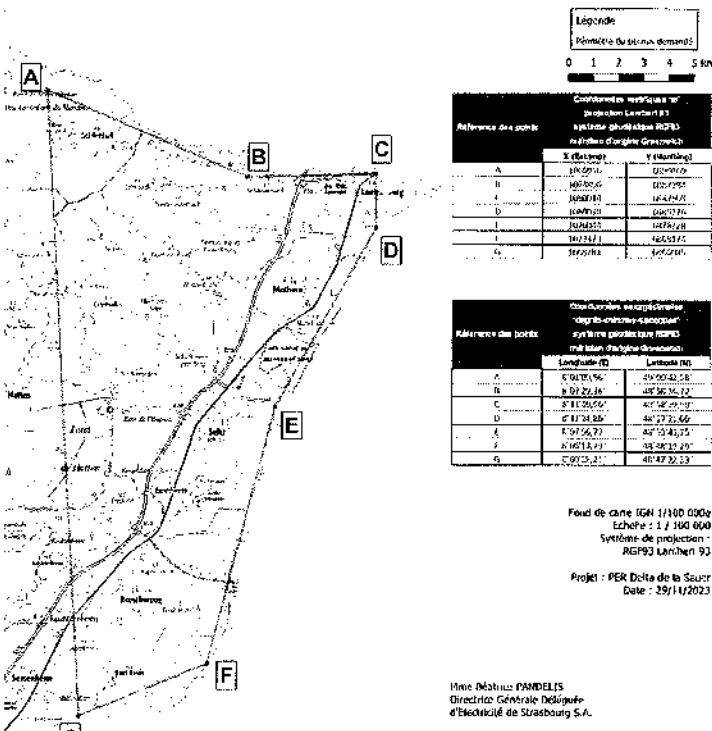
Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION 2024/08/12 – 12 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PERMIS DE
RECHERCHE LITHIUM DELTA DE LA SAUER

Le Maire présente le permis de recherche (PER) lithium Delta de la Sauer déposé par Electricité de Strasbourg et les échanges avec les services de l’Etat.
Les services de l’Etat ont par courrier du 7 mai 2024 demandé un avis de la Commune sous un mois.
La Commune a adressé une réponse en date du 17 mai 2024 émettant un avis défavorable au projet.

Le Maire rend les conseillers attentifs au périmètre de ce nouveau PER qui englobe la totalité du périmètre urbain de la Commune.
Si ce PER est accordé, il estime difficile à la Commune de refuser les futurs sondages dans les zones habitées.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Entendu l'exposé du Maire

Vu le projet de PER Delta de la Sauer déposé par Electricité de Strasbourg

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des informations présentées.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction: 19
Membres présents: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia), SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 13 – APPROBATION DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE STORES DANS LA SALLE DU CONSEIL / SALLE DES MARIAGES

Les travaux de réparation du plafond de la salle du conseil et des mariages sont achevés.
Le Maire rappelle que les anciens stores ne sont pas réutilisables.
Comme déjà évoqué en séance du Conseil municipal du 8 juillet 2024, il pose la question de la mise en place de nouveau stores et du type de stores à retenir.
Une première estimation se présente comme suit :

- Toile 100% occultante en matière plastifiée : coût 2 895,00 € HT soit environ 3 474,00 € TTC
- Toile tissée naturelle côté intérieur avec un revêtement plastifié côté extérieur (limite la décoloration) : coût 2 895,00 € HT soit 3 474,00 € TTC
- Toile tissée fils polyester enduite de PVC : coût 3 561,00 € HT soit 4 273,30 € TTC.

M. Pierre HARNIST demande que les stores qui seront choisis soient ignifugés.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour le choix du type de stores et l'autorisation d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.
Il indique que plusieurs entreprises ont été consultées pour disposer d'estimations comparatives.

Entendu l'exposé du Maire
Vu les travaux de la Commission Travaux du 25 juillet 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la pose de nouveaux stores et la prise en charge financière de cette dépense
AUTORISE le Maire à effectuer le choix du matériel et le choix de l'entreprise la mieux disante
AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche utile, à signer les marchés ou tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ
Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....: 16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
	PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
	SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 14 – APPROBATION DE TRAVAUX DE CALORIFUGEAGE DES RESEAUX DE CHAUFFAGE AVEC PRISE EN CHARGE PAR LE BIAIS DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Il est proposé d'effectuer des travaux de calorifugeage des réseaux de chauffage dans les parties non chauffées des bâtiments suivants :

- 5 rue de l'Ancre (ateliers municipaux) : 47 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 547,36 € HT soit près de 656,83 € TTC
- 2 rue des Hirondelles (école maternelle) : 48 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 559,00 € HT soit près de 670,80 € TTC
- 29 rue de Fort Louis (sous-sol du foyer paroissial) : 76 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 885,09 € HT soit près de 1 062,10 € TTC
- 11A rue Principale (sous-sol) : 22 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût estimé à 256,21 € HT soit près de 307,45 € TTC
- 14 rue de Fort Louis (sous-sol) : 166 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 2 608,01 € HT soit près de 2 751,45 € TTC
- 15 rue Principale (sous-sol) : 285 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 4 477,62 € HT soit près de 4 723,88 € TTC
- 17 rue Principale (mairie sous-sol) : 292 mètres linéaires de tuyaux isolés pour un coût d'environ 3 400,00 € HT soit 4 080,70 € TTC.

Ces dépenses sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et sont subventionnées dans leur totalité. Le reste à charge de la Commune est de zéro euros. Les travaux seraient réalisés par le Groupe Flachet qui gère en direct le dossier de demande de subvention CEE. La Commune n'aura pas besoin d'avancer les frais.

Entendu l'exposé du Maire
Vu les propositions de la Commission Travaux du 25 juillet 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux de calorifugeage des réseaux de chauffage pour les bâtiments susvisés par le Groupe Flachet de VILLEURBANNE aux conditions énoncées ci-dessus

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Date de publication: 12/09/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ


Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM


COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 16
Absent(s) avec procuration(s) : 3
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 – 15 – DECISION D’ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES
POUR UN MONTANT DE 8 932,31 €

Le Maire expose que lors du dépôt de dossier de surendettement par Mme MULLER Priscillia auprès de la Banque de France, le Trésor Public a déclaré une dette envers la Commune d’un montant de 8 932,31 €.
La Commission de surendettement a effacé cette dette et en a informé le Trésor Public.

Par mél du 12 juillet 2024, les services du Trésor public ont sollicité la Commune pour l’admission en non-valeur d’une créance éteinte de 8 932,31 €, correspondant à l’effacement de dette de l’ancienne locataire.

Entendu l’exposé du Maire
Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 12 juillet 2024
Vu l’effacement de la dette de Mme Priscillia MULLER par la Commission de surendettement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,
DECIDE de statuer sur l’admission en non-valeur des titres de recettes dont la créance a été effacée par la Commission de surendettement :

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-153	1	70878--	300- DIVERS	80.00 €	36.63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-159	1	70878--	300- DIVERS	80.00 €	36.63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-147	1	70878--	300- DIVERS	80.00 €	36.63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-114	1	70878--	300- DIVERS	80.00 €	34.15 €	Surendettement et décision effacement de dette

2022	T-157	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	36.63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-161	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	36.63 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-421	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-274	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	68.78 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-208	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-383	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-360	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-329	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-465	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-182	1	70878--	300-DIVERS	80.00 €	80.00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-114	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	63.99 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-153	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	280.08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-159	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	280.08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-157	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	280.08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-147	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	280.08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2022	T-161	2	752--	99-LOYERS	611.69 €	280.08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-329	2	752--	99-LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-274	2	752--	99-LOYERS	633.09 €	544.31 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-208	2	752--	99-LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-182	2	752--	99-LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-465	2	752--	99-LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette

2023	T-360	2	752--	99- LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-421	2	752--	99- LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-383	2	752--	99- LOYERS	633.09 €	633.09 €	Surendettement et décision effacement de dette
2023	T-125	1	70878--	300- DIVERS	1838.13 €	1 645.90 €	Surendettement et décision effacement de dette
				TOTAL		8 932.31 €	

DIT que le montant total de ces titres de recettes s’élève à 8 932,31 €.
DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l’exercice en cours de la commune, compte 6542, en dépenses de fonctionnement.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....	19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....	19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....	16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) :	3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s)	0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn,
		LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
		PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum	10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
		Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
		SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
		<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
		<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 - 16 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA MAISON DES OEUVRES ET DE LA CULTURE (MOC) POUR L'EXERCICE 2024 ET POUR L'EXERCICE 2025

L'association « Miss Prestige et Mister Chic Alsace », ayant son siège 9 rue de la Gare et dont la présidente du comité est Madame Clara ERTZ, a sollicité la mise à disposition d'une salle à la MOC (par mél du 4 juillet 2024) pour des répétitions pour l'élection de Miss Prestige et de Mister Chic Alsace certains samedis et ou dimanches à compter du mois de septembre 2024.
Le Danzsàal étant le plus adéquat pour cette activité, il s'agit de définir un tarif de mise à disposition de la salle.
Il est proposé un montant de 25,00 € par séance de répétition.

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,
Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juin 2023 fixant les tarifs de location de la MOC pour l'exercice 2024
Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juin 2024 fixant les tarifs de location de la MOC pour l'exercice 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE et FIXE les tarifs de location de la Maison des Œuvres et de la Culture pour l'année 2024 à compter du 1^{er} septembre 2024 (tarifs annexés à la présente délibération), comme suit :

MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE ROESCHWOOG (MOC) - TARIFS 2024 MODIFIES A PARTIR DU 01/09/2024

[illegible]

MODIFIE et FIXE les tarifs de location de la Maison des Œuvres et de la Culture pour l'année 2025 à compter du 1^{er} janvier 2025 (tarifs annexés à la présente délibération), comme suit :

MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE ROESCHWOOG (MOC) - TARIFS 2025

Matière : Sciences, SVT/Sciences de la Vie et de la Terre		Séquence 1 Thème 1 : L'homme et son environnement					Séquence 2 Thème 2 : L'énergie et le climat					Séquence 3 Thème 3 : La biodiversité					Séquence 4 Thème 4 : L'évolution et l'écologie					Séquence 5 Thème 5 : Les ressources et le développement durable					Séance 6 Projet de synthèse		Séance 7 Évaluation finale	
		MO	MA	ME	MI	MA	MO	MA	ME	MI	MA	MO	MA	ME	MI	MA	MO	MA	ME	MI	MA	MO	MA	ME	MI	MA	MO	MA	ME	MI
Axe 1 : L'homme et son environnement	Contenu	L'homme et son environnement : l'impact de l'homme sur l'environnement, les ressources naturelles, le développement durable.					L'énergie et le climat : les énergies renouvelables, les énergies fossiles, le changement climatique.					La biodiversité : la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					L'évolution et l'écologie : l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Les ressources et le développement durable : les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Projet de synthèse : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Évaluation finale : l'impact de l'homme sur l'environnement.	
	Compétences	Comprendre l'impact de l'homme sur l'environnement, les ressources naturelles, le développement durable.					Comprendre les énergies renouvelables, les énergies fossiles, le changement climatique.					Comprendre la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					Comprendre l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Comprendre les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.	
Axe 2 : L'énergie et le climat	Contenu	L'énergie et le climat : les énergies renouvelables, les énergies fossiles, le changement climatique.					La biodiversité : la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					L'évolution et l'écologie : l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Les ressources et le développement durable : les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Projet de synthèse : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Évaluation finale : l'impact de l'homme sur l'environnement.						
	Compétences	Comprendre les énergies renouvelables, les énergies fossiles, le changement climatique.					Comprendre la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					Comprendre l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Comprendre les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.						
Axe 3 : La biodiversité	Contenu	La biodiversité : la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					L'évolution et l'écologie : l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Les ressources et le développement durable : les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Projet de synthèse : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Évaluation finale : l'impact de l'homme sur l'environnement.											
	Compétences	Comprendre la biodiversité, les écosystèmes, les menaces à la biodiversité.					Comprendre l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Comprendre les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.											
Axe 4 : L'évolution et l'écologie	Contenu	L'évolution et l'écologie : l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Les ressources et le développement durable : les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Projet de synthèse : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Évaluation finale : l'impact de l'homme sur l'environnement.																
	Compétences	Comprendre l'évolution, l'écologie, les interactions entre les espèces.					Comprendre les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.																
Axe 5 : Les ressources et le développement durable	Contenu	Les ressources et le développement durable : les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Projet de synthèse : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Évaluation finale : l'impact de l'homme sur l'environnement.																					
	Compétences	Comprendre les ressources naturelles, le développement durable, les enjeux de la transition écologique.					Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.		Compétences transversales : l'impact de l'homme sur l'environnement.																					

Thèmes transversaux		224	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118
---------------------	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE ROESCHWOOG (MOC) - TARIFS 2024 MODIFIES A PARTIR DU 01/09/2024

Délibérations du 05/06/2023
et du 12/08/2024

		Option 1 (1 jour) location J matin 9h à J+1 matin 8h					Option 2 (2 jours) location J matin 9h à J+2 matin 8h					Option 3 (3 jours) location J matin 9h à J+3 matin 8h					Option 4 1/2 journée supplémentaire en complément option 1,2 ou 3 soit 8h à 14h soit de J à 15h à J+1 matin 8h					Option 5 Manifestation courte durée (réunion, pot...) location de 6h maximum (préparation de la salle et rangement compris)					Cuisine en sus du coût de location (options 1 ,2 ,3, 4)		Vaisselle (**) en sus du coût de location (option 1,2, 3, 4)	
		MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross. Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	1 J	jour sup.	Gross Saal	Klein Saal Musik Stiebel
Associat* membre MOC	Manifestation à but lucratif	300 €	190 €	125 €	70 €	85 €	420 €	266 €	175 €	98 €	119 €	510 €	323 €	213 €	119 €	145 €	75 €	48 €	31 €	18 €	21 €	120 €	76 €	50 €	28 €	34 €	90 €	45 €	- €	- €
	Manif. gratuite pour le public	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	90 €	45 €	- €	- €
	Fête de famille annuelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	90 €	45 €	- €	- €
Associat* Exterleure	Manif. but lucratif	450 €	285 €	188 €	105 €	128 €	630 €	399 €	263 €	147 €	179 €	765 €	485 €	319 €	179 €	217 €	113 €	71 €	47 €	26 €	32 €	180 €	114 €	75 €	42 €	51 €	135 €	68 €	120 €	50 €
	Manif. but non lucratif	300 €	190 €	125 €	70 €	85 €	420 €	266 €	175 €	98 €	119 €	510 €	323 €	213 €	119 €	145 €	75 €	48 €	31 €	18 €	21 €	120 €	76 €	50 €	28 €	34 €	90 €	45 €	120 €	50 €
Entreprise de Roeschwoog		540 €	342 €	225 €	126 €	153 €	756 €	479 €	315 €	176 €	214 €	918 €	581 €	383 €	214 €	260 €	135 €	86 €	56 €	32 €	38 €	216 €	137 €	90 €	50 €	61 €	162 €	81 €	120 €	50 €
Entreprise extérieure		600 €	380 €	250 €	140 €	170 €	840 €	532 €	350 €	196 €	238 €	1 020 €	646 €	425 €	238 €	289 €	150 €	95 €	63 €	35 €	43 €	240 €	152 €	100 €	56 €	68 €	180 €	90 €	120 €	50 €
Particuliers de Roeschwoog		420 €	266 €	175 €	98 €	119 €	588 €	372 €	245 €	137 €	167 €	714 €	452 €	298 €	167 €	202 €	105 €	67 €	44 €	25 €	30 €	168 €	106 €	70 €	39 €	48 €	126 €	63 €	120 €	50 €
Particuliers extérieurs		570 €	361 €	238 €	133 €	162 €	798 €	505 €	333 €	186 €	226 €	969 €	614 €	404 €	226 €	275 €	143 €	90 €	59 €	33 €	40 €	228 €	144 €	95 €	53 €	65 €	171 €	86 €	120 €	50 €

+ Chauffage	Suivant relevés avec application: Du 1er mai au 30 septembre au coût réel du Kwh Du 1er octobre au 30 avril au coût réel du Kwh + forfait par location (quelle que soit la durée de la location) de : MOC entière : 45 € - Grosssaal : 30 € - Kleinsaal : 20 € - Musikstiebel et Sportshüss : 15 €
+ Electricité	Suivant relevés au coût réel du Kwh
+ Arrhes	100 € à la réservation de la salle (40 € pour Kleinsaal, Sportshüss et Musikstiebel) déduit lors de la location ou conservée si la location ne se concrétise pas.
+ Caution	500 € à la réservation de la salle (200 € pour Kleinsaal, Sportshüss et Musikstiebel) qui ne seront pas remboursés partiellement ou en totalité en cas de dégradation ou de nettoyage insuffisant. La caution n'est rendue que 15 jours après la fin de location et après paiement de la location avec charges.
+ Nettoyage	Le nettoyage est à la charge du locataire qui doit rendre les locaux propres : vitres et murs propres (ne collez ni scotch, ni punaises ni patafix et essuyez les traces), extérieurs propres (tous les mégots ramassés à l'extérieur), sols lavés partout (dans le Grosssaal il faut balayer et passer la serpillière là où il y a des éclaboussures; le personnel passera ensuite l'autolaveuse), toilettes nettoyées (sols, cuvettes, lavabos, miroirs,murs), équipements propres (rince-verre de la tireuse, bar, rideaux,...), mobilier propre (tables sans traces, chaises essuyées et signalement en cas de salissures des chaises rembourées) et correctement rangé ou empilé...

Les locations sont accordées en fonction des disponibilités des salles, sachant que les associations restent prioritaires pour leurs activités quotidiennes.

* 1/2 journée supplémentaire rappel : les associations sont prioritaires et les 1/2 journées supplémentaires comme les autres options sont acceptées uniquement s'il n'y a pas interférence avec les activités associatives.

** Vaisselle : la location de la vaisselle s'applique en sus de la location des salles et est reversée par la Commune de Roeschwoog à l'association MOC propriétaire des assiettes, couverts et verres et tous les ustensiles de cuisine. En cas de casse ou perte, l'Association MOC refacture en direct à l'utilisateur les frais.

Autres locations	grille d'exposition	3.00 €
	protection parquet	60.00 € y compris le scotch pour l'installer qui est fourni par la commune. Seul le scotch fourni par la commune est à utiliser.
	nappe (tables rectangulaires)	8.00 € (location + nettoyage après utilisation). Refacturation au coût de remplacement en cas de détérioration.

Locations hors du cadre de la location des salles de la MOC :	chaise (l'unité)	0.50 €
	table	5.00 €
	mange-debout	4.00 €

Tarifs spéciaux	Forfait chauffage pour une saison - Association A tous Rythmes : 1000 €
	Kleinsaal - séance pour association sportive ou autre : 10 €
	Tarif horaire forfaitaire (location et charges) pour utilisation occasionnelle/ponctuelle des locaux : 10 €
	Tarif forfaitaire pour le déplacement de chariots de garnitures par les services communaux (déplacements effectués par les services de la commune uniquement pour les associations, pas pour les particuliers) : 80 €
Tarif forfaitaire de mise à disposition du Danzsaal par séance de répétition d'une journée : 25,00 € / par séance	

Autres locations de matériels proposées par l'Association MOC hors du cadre de la location des salles de la MOC (facturation en direct par l'Association)	garniture extérieure	5.00 € (2 bancs + 1 table)
	tonnelle 3 x3 m - 50 € l'unité pour le week-end (3 tonnelles)	
	couvert (l'unité 1 € avec une facturation mini de 50 €)	

MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE ROESCHWOOG (MOC) - TARIFS 2025

Délibérations du 10/06/2024 et du 12/08/2024

Délégations du 10/06/2024 et du 12/08/2024		Option 1 (1 jour) location J matin 9h à J+1 matin 8h					Option 2 (2 jours) location J matin 9h à J+2 matin 8h					Option 3 (3 jours) location J matin 9h à J+3 matin 8h					Option 4 1/2 journée supplémentaire en complément option 1,2 ou 3 soit 8h à 14h soit de J à 15h à J+1 matin 8h					Option 5 Manifestation courte durée (réunion, pot,...) location de 6h maximum (préparation de la salle et rangement compris)					Cuisine en sus du coût de location (options 1 ,2 ,3, 4)		Vaisselle (**) en sus du coût de location (option 1,2, 3, 4)	
		MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	MOC entière	Gross Saal	Klein Saal	Musik Stiebel	Sports hüs	1 J	Jour sup.	Gross Saal	Klein Saal Musik Stiebel
Associat* membre MOC	Manifestation à but lucratif	315 €	200 €	131 €	74 €	89 €	441 €	279 €	184 €	103 €	125 €	536 €	339 €	223 €	125 €	152 €	79 €	50 €	33 €	18 €	22 €	126 €	80 €	53 €	29 €	36 €	95 €	48 €	- €	- €
	Manif. gratuite pour le public	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	95 €	48 €	- €	- €
	Fête de famille annuelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	95 €	48 €	- €	- €
Associat* Exterieur	Manif. but lucratif	473 €	299 €	197 €	110 €	134 €	662 €	419 €	276 €	154 €	187 €	803 €	509 €	335 €	187 €	228 €	118 €	75 €	49 €	28 €	33 €	189 €	120 €	79 €	44 €	54 €	143 €	72 €	120 €	50 €
	Manif. but non lucratif	315 €	200 €	131 €	74 €	89 €	441 €	279 €	184 €	103 €	125 €	536 €	339 €	223 €	125 €	152 €	79 €	50 €	33 €	18 €	22 €	126 €	80 €	53 €	29 €	36 €	95 €	48 €	120 €	50 €
Entreprise de Roeschwoog		540 €	342 €	225 €	126 €	153 €	756 €	479 €	315 €	176 €	214 €	918 €	581 €	383 €	214 €	260 €	135 €	86 €	56 €	32 €	38 €	216 €	137 €	90 €	50 €	61 €	162 €	81 €	120 €	50 €
Entreprise extérieure		600 €	380 €	250 €	140 €	170 €	840 €	532 €	350 €	196 €	238 €	1 020 €	646 €	425 €	238 €	289 €	150 €	95 €	63 €	35 €	43 €	240 €	152 €	100 €	56 €	68 €	180 €	90 €	120 €	50 €
Particuliers de Roeschwoog		445 €	282 €	186 €	104 €	126 €	624 €	395 €	260 €	146 €	177 €	757 €	480 €	315 €	177 €	215 €	111 €	71 €	46 €	26 €	32 €	178 €	113 €	74 €	42 €	50 €	135 €	67 €	120 €	50 €
Particuliers extérieurs		604 €	383 €	252 €	141 €	171 €	846 €	536 €	353 €	197 €	240 €	1 028 €	651 €	428 €	240 €	291 €	151 €	96 €	63 €	35 €	43 €	242 €	153 €	101 €	56 €	69 €	183 €	92 €	120 €	50 €

+ Ordures ménagères	20 €	10 €	10 €	10 €	10 €	26 €	13 €	13 €	13 €	13 €	30 €	15 €	15 €	15 €	15 €	4 €	2 €	2 €	2 €	2 €	6 €	3 €	3 €	3 €	3 €	- €	- €	- €	- €
+ Chauffage	Suivant relevés avec application: Du 1er mai au 30 septembre au coût réel du Kwh Du 1er octobre au 30 avril au coût réel du Kwh + forfait par location (quelle que soit la durée de la location) de : MOC entière : 45 € - Grosssaal : 30 € - Kleinsaal : 20 € - Musikstiebel et Sportshüss : 15 €																												
+ Electricité	Suivant relevés au coût réel du Kwh																												
+ Arrhes	100 € à la réservation de la salle (40 € pour Kleinsaal, Sportshüss et Musikstiebel) déduit lors de la location ou conservée si la location ne se concrétise pas.																												
+ Caution	500 € à la réservation de la salle (200 € pour Kleinsaal, Sportshüss et Musikstiebel) qui ne seront pas remboursés partiellement ou en totalité en cas de dégradation ou de nettoyage insuffisant. La caution n'est rendue que 15 jours après la fin de location et après paiement de la location avec charges.																												
+ Nettoyage	Le nettoyage est à la charge du locataire qui doit rendre les locaux propres : vitres et murs propres (ne collez ni scotch, ni punaises ni patafix et essuyez les traces), extérieurs propres (tous les mégots ramassés à l'extérieur), sols lavés partout (dans le Grosssaal il faut balayer et passer la serpillière là où il y a des éclaboussures; le personnel passera ensuite l'autolaveuse), toilettes nettoyées (sols, cuvettes, lavabos, miroirs,murs), équipements propres (rince-verre de la tireuse, bar, rideaux,...), mobilier propre (tables sans traces, chaises essuyées et signalment en cas de salissures des chaises rembourées) et correctement rangé ou empli...																												

Les locations sont accordées en fonction des disponibilités des salles, sachant que les associations restent prioritaires pour leurs activités quotidiennes.

* 1/2 journée supplémentaire rappel : les associations sont prioritaires et les 1/2 journées supplémentaires comme les autres options sont acceptées uniquement s'il n'y a pas interférence avec les activités associatives.

** Vaisselle : la location de la vaisselle s'applique en sus de la location des salles et est reversée par la Commune de Roeschwoog à l'association MOC propriétaire des assiettes, couverts et verres et tous les ustensiles de cuisine. En cas de casse ou perte, l'Association MOC refacture en direct à l'utilisateur les frais.

Autres locations	grille d'exposition	3.00 €
	protection parquet	60.00 € y compris le scotch pour l'installer qui est fourni par la commune. Seul le scotch fourni par la commune est à utiliser.
	nappe (tables rectangulaires)	8.00 € (location + nettoyage après utilisation). Refacturation au coût de remplacement en cas de détérioration.

Locations hors du cadre de la location des salles de la MOC :	chaise (l'unité)	0.50 €
	table	5.00 €
	mange-debout	4.00 €

Tarifs spéciaux	Forfait chauffage pour une saison - Association A tous Rythmes : 1000 €
	Kleinsaal - séance pour association sportive ou autre : 10 €
	Tarif horaire forfaitaire (location et charges) pour utilisation occasionnelle/ponctuelle des locaux : 10 €
	Tarif forfaitaire pour le déplacement de chariots de garnitures par les services communaux (déplacements effectués par les services de la commune uniquement pour les associations, pas pour les particuliers) : 80 €
Tarif forfaitaire de mise à disposition du Danzsaal par séance de répétition d'une journée : 25,00 € / par séance	

Autres locations de matériels proposées par l'Association MOC hors du cadre de la location des salles de la MOC (facturation en direct par l'Association)	garniture extérieure	5,00 € (2 bancs + 1 table)
	tonnelle 3 x3 m - 50 € l'unité pour le week-end (3 tonnelles)	
	couvert (l'unité 1 € avec une facturation mini de 50 €)	

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus	19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction	19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents	16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) :	3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s)	0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
		LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
		PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum	10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
		Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
		SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
		<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
		<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET: DELIBERATION 2024/08/12- 17 – DEUXIEME MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2024 A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Le Conseil municipal a fixé les tarifs municipaux pour l'exercice 2024 lors de sa séance du 11 décembre 2023. Par décision du 10 juin 2024, le Conseil municipal a effectué une première modification des tarifs 2024 à compter du 1^{er} octobre 2024 relatives aux tarifs de location du Triebhüs et de la Médiathèque. Cette deuxième modification des tarifs municipaux, a pour objectif de définir une participation forfaitaire revenant à la Commune de Roeschwoog lors des locations par l'Association de pêche de Roeschwoog de la halle de pêche au lieudit Glacys à des particuliers pour des fêtes privées.

Les locaux et l'étang de pêche ont été amenés, pour l'organisation de fêtes privées, à être mis à disposition de particuliers non membres de l'association, par l'association de Pêche. Lors de ces manifestations, les particuliers bénéficient de l'usage de biens communaux et consomment de l'électricité payée par la Commune. Aussi, il est proposé que ces locations à des particuliers non membres de l'Association de Pêche soient formalisées par un contrat de location et le paiement d'un forfait de location incluant les charges d'électricité. Ce forfait pourrait être fixé à un montant forfaitaire de 70,00 € pour une location d'une journée. Les formalités de mise à disposition et de prise des locaux et lieux seraient à convenir avec l'Association de pêche.

Il est rappelé qu'un tarif forfaitaire à la journée de 40,00 € a été introduit par le Conseil municipal le 10 octobre 2016 dans le cadre de mises à disposition du hall de pétanque à des particuliers non membres du Club de Pétanque la Boule d'Or.

Les autres tarifs municipaux pour l'exercice 2024 fixés par le Conseil municipal lors de ses séances du 11 décembre 2023 et du 10 juin 2024 restent inchangés.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition.

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,
Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,
Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 11 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'exercice 2024
Vu la délibération du 10 juin 2024 modifiant les tarifs municipaux 2024 à compter du 1^{er} octobre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

RAPPELLE que les locaux, équipements ou matériels mis à disposition par la Commune aux associations de la Commune n'ont pas vocation à être remis à disposition ou sous-loués par les associations qui en sont dépositaires à titre gracieux, à des personnes extérieures à l'association pour des manifestations d'ordre privées et sans lien avec les activités de l'association

AUTORISE la mise à disposition ou location des locaux et de l'étang de pêche à des personnes non membres de l'association de pêche de Roeschwoog pour l'organisation de manifestations privées dans le cadre d'un contrat formalisé à compter du 1^{er} octobre 2024

FIXE un montant forfaitaire de location à 70,00 € pour couvrir les charges d'électricité de la Commune.

MODIFIE et **FIXE** les tarifs communaux 2024 à compter du 1^{er} octobre 2024, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2024
Extrait de la Matrice Cadastreale	1,40 €
Droits de place - le mètre linéaire	2,00 €
Droits de place - Braderie - Messti – Marché – Vente ambulante	
Par journée et par mètre linéaire	2,50 €
Par journée et par mètre linéaire avec branchement à l'électricité	3,00 €
Messti - 10 j : Grande attraction (Scooters,...)	180,00 €
Messti - 10 j : Attraction moyenne (Manèges, mini-scoot, jeux,...)	90,00 €
Messti - 10 j : Petit Stand (Confiserie, Tir,...)	40,00 €
Messti - 10 j : Petite installation isolée (Boxe,...)	2,00 €
Licences Débits de Boissons	
Licence 3 (Alcool < 18°)	76,00 €
Licence 4 - Tout alcool sauf ceux interdits à la vente	152,00 €
Redevance pour photocopie	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €
Extraits d'actes d'Etat Civil de plus de 100 ans	1,00 €
Livre « Mémoires de Vies »	38,00 €
Livre « Roeschwoog, sur les traces du passé »	34,00 €
Pack 2 livres « Mémoires de Vies » + « Roeschwoog, sur les traces du passé »	56,00 €
Livre « Mémoires de Vies » et « Roeschwoog sur les traces du passé » - Frais d'envois	Frais réels
Insertion "Roeschwoog Blättel"	
Ligne Association de Roeschwoog	0,50 €
Ligne Association Hors commune	0,60 €
Ligne Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	1,50 €
Ligne Entreprise ou Particulier hors commune	2,50 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	4,00 €
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	8,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	12,00 €
1/2 de Page - Association de Roeschwoog	8,00 €
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	19,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	28,00 €
Page - Association de Roeschwoog	15,00 €
Page - Association Hors commune	20,00 €
Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	32,00 €
Page - Entreprise ou Particulier hors commune	42,00 €

DESIGNATION	TARIFS 2024
Intervention horaire "agent communal" (assurance, intervention nettoyage, intervention administrative...)	35,00 €/h

CIMETIERE	TARIFS 2024
CONCESSION TOMBE SIMPLE (2 m²)	
Concession 30 ans	100,00 €
Concession 50 ans	200,00 €
CONCESSION TOMBE DOUBLE (4 m²)	
Concession 30 ans	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €
CONCESSION pour une URNE dans le Sol	
Concession 30 ans	80,00 €
Concession 50 ans	160,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	1 000,00 €
Concession 30 ans	1 800,00 €
JARDIN DU SOUVENIR - EPANDAGE CENDRES (plaque comprise)	250,00 €

MEDIATHEQUE	TARIFS 2024
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES et MAGAZINES	
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	Gratuit
Abonnement - plein tarif	15,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	10,00 €
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES, MAGAZINES, DVD et CD	
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	15,00 €
Abonnement - plein tarif	28,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	15,00 €
FRAIS de RETARD par DOCUMENT - Délai de carence = 7 jours	
2° semaine de retard	2,00 €
3° semaine de retard	4,00 €
4° semaine de retard	6,00 €
5° semaine de retard - Facturation document non rendu	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat
REDEVANCE POUR COPIES	
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €
AUTRES TARIFS	
Sac	2,00 €
Perte ou casse d'un boîtier CD	0,20 €
Perte ou casse d'un boîtier DVD	0,30 €
Etablissement d'une nouvelle carte d'abonnement en cas de perte ou vol	2,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024
SALLE de CONFERENCE de la MEDIATHEQUE	
du 1 ^{er} octobre au 30 avril - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	75,00 €
du 1 ^{er} mai au 30 Septembre - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	40,00 €
Mise à disposition d'une salle – tarif à la journée	40,00 €
Mise à disposition de la salle et des équipements pour une location ponctuelle à un tarif horaire	15,00 € / heure
Mise à disposition de la salle pour des cours réguliers de 2h / séance (toute l'année)	12,00 € / 2 heures
MISE à DISPOSITION MATERIEL	
Sonorisation	10,00 €
Projecteur Vidéo	10,00 €
Grilles d'exposition par grille et par manifestation (sur un W.E. au maximum)	3,00 €
Nappe en tissus blanc cassé (nettoyage compris) par unité	8,00 €
MAIRIE / LOCAL 2EME ETAGE	
LOCAL 2EME ETAGE tarif horaire	5,00 € / heure
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
MAIRIE (SALLE CONSEIL ou SALLE REUNION 2EME ETAGE)	
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE EN MAIRIE - tarif à la journée	40,00 € / jour
MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES EN MAIRIE (ET/OU A LA MEDIATHEQUE)	60,00 € / jour
LOCATION SALLES	TARIFS 2024
MAIRIE ESPACE CO-WORKING 2EME ETAGE	
MISE A DISPOSITION tarif horaire	2,00 € / heure
MISE A DISPOSITION demi-journée	6,00 € / heure
MISE A DISPOSITION journée	10,00 € / jour
SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE (matinée ou après-midi ou soir) la séance	15,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE PETANQUE - forfait pour une journée	40,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE L'ETANG DE PECHE AU « GLACYS » - forfait pour une journée	70,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 2024
TRIEBHUS	
ASSOCIATIONS de ROESCHWOOG - Réunion	/
SYNDIC DE COPROPRIETES de ROESCHWOOG - Réunion	15,00 €
ECOLE de MUSIQUE de Roeschwoog	/
PRIVE - Réunion ou préparation Manifestation - Roeschwoog	/
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	7,00 €
FORFAIT ECOLE de PEINTURE - la demi-journée	10,00 €
Autres ASSOCIATIONS et activités à but lucratives – la demi-journée	12,00 €
Locations inférieures ou égales à 2 heures maximum	6,00 €
Participation Chauffage	6,00 €

LOCATION SALLES		TARIFS 2024	
TRIEBHUS	TARIFS DE BASE de 10h le samedi matin à 8h le lundi matin	TARIF OPTION ½ JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (le vendredi à partir de 14h jusqu'au samedi matin ou le lundi de 8h à 14h)	TARIF OPTION 1 JOURNEE SUPPLEMENTAIRE (de 8h le vendredi au samedi 10h)
TARIFS du 1er Mai au 30 Septembre			
PRIVE - Fête Roeschwoog	100,00 €	17,00 €	30,00 €
PRIVE - Fête - Autre Commune	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	100,00 €	17,00 €	30,00 €
ENTREPRISE Extérieur	125,00 €	21,00 €	38,00 €
TARIFS du 1er Octobre au 30 avril			
PRIVE - Fête Roeschwoog	125,00 €	21,00 €	38,00 €
PRIVE - Fête Autre Commune	145,00 €	26,00 €	48,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	125,00 €	21,00 €	38,00 €
ENTREPRISE Extérieur	145,00 €	26,00 €	48,00 €
TARIFS perte ou casse de vaisselle			
Verre			2,00 €
Couvert			2,00 €
Assiette			3,00 €
Tasse/bol			3,00 €
Saladier / plat service			6,00 €

RAPPELLE les conditions de location du Triebhüs ci-dessous :
En raison des nuisances sonores, la salle n'est pas mise à disposition pour les fêtes privées avec musique et danses. La musique est interdite dans le parc.

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michael LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 12 août 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 8 août 2024

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents.....: 16	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 3	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn,
	LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
	PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick,
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia),
	SCHMITT MOERCKEL Elodie (pouvoir à LIEBGOTT Laurence)
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	<u>Assistait en outre :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/08/12 - 18 – APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU SDEA

Les rapports annuels 2023 du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle pour les périmètres Eau Potable Roeschwoog et environs et pour le périmètre Assainissement Uffried ont été transmis au Conseil municipal par mél du 8 août 2024.

M. Roger BOEHM souligne le prix de l'eau (1,89 €TTC/m³) et le coût de l'assainissement (2,29 € TTC/m³)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE des rapports annuels 2023 du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle pour les périmètres Eau Potable Roeschwoog et environs et pour le périmètre Assainissement Uffried

Date de publication: 12/09/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel LORENTZ
Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM
